

# INFORMATIONS

## *Pièces administratives*

Documents	Où s'adresser	Pièces à fournir	Observations : renseignements
Changement d'adresse	À tous vos interlocuteurs (CPAM, CAF, caisse de retraite, employeurs, électricité, gaz, banque, .....)	Certificat d'adresse fourni par la Mairie	<a href="http://www.service-public.fr">www.service-public.fr</a>
Certificat d'immatriculation permis de conduire	Les services de la sous-préfecture sont définitivement fermés	*Cerfa n°13750*05 disponible sur le site Service Public *Justificatif d'identité *Certificat d'adresse fourni par la Mairie *Carte grise originale	<a href="http://www.ants.gouv.fr">www.ants.gouv.fr</a> Serveur Vocal : un numéro national unique : 34 00 (0.06 € la minute)
Acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Se présenter en Mairie avec la carte d'identité et livret de famille ou par courrier en joignant une enveloppe timbrée et libellée à votre adresse	Gratuit
Acte de mariage	Mairie du lieu de célébration	Se présenter en Mairie avec la carte d'identité et livret de famille ou par courrier en joignant une enveloppe timbrée et libellée à votre adresse	Gratuit
Acte de décès	Mairie du lieu du décès	Se présenter en Mairie avec la carte d'identité et livret de famille ou par courrier en joignant une enveloppe timbrée et libellée à votre adresse	Gratuit
Carte Nationale d'Identité (CNI) durée de validité de 15 ans	Guichet équipé pour recevoir les demandes de carte d'identité. Lieu les plus proches. Mairies de Veauche, St Galmier et La Fouillouse sur RDV	*1 photo d'identité conforme aux normes *1 justificatif de domicile de moins de 3 mois *1 copie intégrale d'acte de naissance (1 <sup>er</sup> demande ou perte et vol) *Ancienne carte d'identité (en cas de renouvellement). Présence indispensable de l'intéressé dès 13 ans	Faire une pré-demande sur le site : <a href="https://passeport.ants.gouv.fr">https://passeport.ants.gouv.fr</a> Gratuit pour le renouvellement, ou changement de lieu du domicile. En cas de perte ou vol : timbre fiscal de 25€
Passeport	Guichet équipé pour recevoir les demandes. Lieu les plus proches. Mairies de Veauche, St Galmier et La Fouillouse sur RDV	*Votre carte d'identité : original + photocopie *1 photo conforme aux normes *Numéro de pré-demande ou formulaire cartonné remis sur place *Timbre fiscal *Justificatif du domicile : original + photocopie	Faire une pré-demande sur le site : <a href="https://passeport.ants.gouv.fr">https://passeport.ants.gouv.fr</a> Le coût du passeport est de : Personnes majeures : 86 € Mineurs de plus de 15 ans : 42€ Mineurs de moins de 15 ans : 17€
Certificat de concubinage	Mairie du domicile	Carte d'identité Justificatif de domicile commun Attestation sur l'honneur avec la légalisation de signature	Gratuit
Extrait de casier judiciaire	Sur site internet		<a href="http://www.cjn.justice.gouv.fr/">http://www.cjn.justice.gouv.fr/</a>

Inscription listes Électorales	Marie du domicile ou sur internet	Pièce d'identité récente prouvant votre nationalité française : passeport ou carte nationale d'identité Justificatif de domicile (sauf portable)	Gratuit Inscription du 1 <sup>er</sup> mars au 31 décembre
Duplicata du livret de famille	Marie du domicile ou du lieu du mariage	Se présenter en Mairie pour compléter un formulaire de demande	En cas de perte, vol, divorce ou de changement de filiation : Gratuit
Recensement militaire	Marie du domicile	Livret de famille Carte d'Identité Justificatif de domicile	Pour les filles et garçons à partir de 16 ans : Gratuit
Autorisation de sortie du territoire (AST)	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359</a>	Formulaire Cerfa n° 15646*01 Autorisation de sortie de territoire (AST)	Depuis le 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné par l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Un enfant voyageant avec son père ou sa mère n'a donc pas besoin d'une (AST) Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.
PACS	Marie du domicile	Convention de PACS (convention personnalisée ou formulaire complété Cerfa n° 15726*02) Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (PACS) et attestations sur l'honneur de non-parenté non -alliance et résidence commune (formulaire Cerfa n°15725*02) Acte de naissance (copie intégrale) de moins de 3 mois Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport) délivrée par une administration publique (original + 1 photocopie)	Gratuit <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1618">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1618</a>